



## I STRUCTURES PARTENAIRES

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité.

En signant la présente charte, la Région Sud propose aux collectivités et leurs groupements, aux entreprises, aux établissements scolaires et aux associations de participer à la réduction des déchets plastiques en mer et sur terre.

La charte « partenaires - zéro déchet plastique » s'adresse aux structures (association, syndicat de rivière, parc naturel, chambre consulaire, etc.) qui souhaitent être le relai de la charte et qui sont en capacité de mettre en œuvre des actions « zéro déchet plastique » collectives et/ou qui proposent des actions et ressources techniques sur le sujet (exposition, guides, etc.).

L'animation de la charte « zéro déchet plastique » auprès des différents acteurs a été confiée à l'Agence Régionale Pour l'Environnement – Agence Régionale de la Biodiversité (ARPE-ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

### 1. PARTICIPER ACTIVEMENT AUX OBJECTIFS DE LA CHARTE « ZERO DECHET PLASTIQUE »

- Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques
- Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques
- Gérer et valoriser les déchets plastiques produits

### 2. PROPOSER DES RESSOURCES ET ACTIONS AU SERVICE DU « ZERO DECHET PLASTIQUE » SUR VOTRE TERRITOIRE

### 3. RELAYER LA CHARTE « ZERO DECHET PLASTIQUE » DANS VOTRE RESEAU POUR INCITER L'ENGAGEMENT

#### Modalités générales

- Désigner un élu et un agent technique référents « zéro déchet plastique »
- Communiquer sur les ressources existantes dans votre structure en lien avec la thématique « zéro déchet plastique » auprès de la Région Sud et de l'ARPE-ARB.
- Participer aux sessions d'information dédiées aux signataires pour échanger sur les thématiques à approfondir

La structure..... représentée par .....  
..... s'engage à contribuer à la charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions de la présente charte.

**Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fait à Marseille, le.....

**Le Signataire**

Fait à.....